L'Ostréiculture

Le spectaculaire développement de cette activité sur le littoral est sans conteste lié à la technique de l'élevage sur tables et poches remplaçant celle de l'élevage à plat sur l'estran ou zone de balancement des marées. En Normandie, le tracteur pratiquement "amphibie", joue le rôle de la barge ostréicole des Bretons, des Charentais et des Arcachonnais.

Quelques chiffres sont aujourd'hui significatifs pour situer l'ostréiculture normande : de 1.000 tonnes en 1970 (2 à 3% de la production nationale), le tonnage annuel passe à 10.000 tonnes en 1976 (12% du chiffre national), puis à 20.000 tonnes en 1984. Enfin, aujourd'hui, le tonnage est de l'ordre de 30.000 tonnes. Ainsi, une huître sur quatre produite en France est normande.

De l'estuaire de la Saire à celui de la Sinope, le bassin de l'Est-Cotentin tient une place de choix par son site autour de la Hougue, la qualité de ses huîtres et un niveau de production évalué à 6.500 tonnes.

Les six secteurs de productions, totalisant 275 hectares de concession se répartissent du Nord au Sud de la manière suivante : "La Coulège-Réville" 36 ha, la "Tocquaise" 45 ha, "le Cul du Loup" 88 ha, "Crasville-Nord" 21 ha, "Crasville-centre" 37 ha,et "Crasville-Sud" 48 ha.

Globalement, cette superficie d'exploitation de 275 hectares comprend elle-même trois strates (parcs ostréicoles pour lesquels les conditions écologiques sont identiques):
- 50 hectares de réserve, les plus proches du rivage pour la commercialisation,
- 125 hectares de zone intermédiaire pour l'engraissement des huîtres,
- 100 hectares "au large" pour la première pousse du naissain ou des juvéniles.

Enfin, 88 entreprises concessionnaires assurent la renommée de l'huître du Val de Saire, représentant quelques 250 postes de travail en équivalent temps plein.

Là encore, dans ce secteur maritime, l'innovation n'est pas absente après la généralisation des tables et poches et l'utilisation pratique du tracteur avec remorque au milieu des parcs espacés de rangées et de couloirs de circulation. Tout d'abord, c'est la nouvelle politique de l'IFREMER, associé à la Région de Basse-Normandie et au Département de la Manche (Syndicat Mixte d'Equipement du Littoral) pour une gestion optimale des bassins conchylicoles et en particulier de celui de l'Est Cotentin-Saint-Vaast-la-Hougue.

Il s'agit de suivre la productivité du milieu marin en vue d'éviter les risques de surcharge ou d'épizooties des parcs et de suivre l'état du stock conchylicole en vue de définir et de faire appliquer une densité d'élevage assurant le maintien de la qualité des productions.

Cette prudente conduite des cultures marines s'accompagne d'efforts importants sur l'assainissement du littoral, la formation, la promotion commerciale et l'équipement des bases d'exploitation. C'est ensuite la création des bases conchylicoles à terre indispensables à la maîtrise de la valeur ajoutée des productions marines car, si la Normandie, contrairement à d'autres secteurs, s'affirme comme un exceptionnel bassin de production, elle n'est pas encore un centre indépendant de commercialisation et de transformation.

Après la base de Lestre, une nouvelle base s'est élaborée à Saint-Vaast-la-Hougue dans le secteur du Carvallon pour 12 parcelles dotées d'une alimentation gravitaire en eau de mer et d'une station de pompage